

prescriptions du nouveau droit ne viendront en force et n'obligeront qu'à la Pentecôte de l'an prochain, c'est-à-dire le 19 mai 1918.

Toutefois, à la demande de plusieurs évêques, le Souverain Pontife veut qu'un certain nombre de canons soient mis à exécution et obligent immédiatement, comme il appert par une lettre de Son Éminence le cardinal Secrétaire d'État en date du 20 août 1917.

Nous croyons donc faire œuvre utile en signalant toutes les modifications que le nouveau Code apporte dans les choses de la théologie morale. Voilà pourquoi nous exposerons ici ces changements en suivant l'ordre des différents traités de la théologie morale.

(à suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Hommage à Dieu. — Dimanche, le 23 septembre, a eu lieu à la tête du pont de Québec, une belle cérémonie organisée par les paroissiens de Sainte-Foy, qui sont fiers de voir ce géant s'agripper au nord sur leur territoire. Il y avait là, en face de cette grande œuvre accomplie, au bas mot vingt-cinq mille personnes.

La cérémonie commença par le chant de l'hymne national, "O Canada", que tous chantèrent avec entrain. Puis, Sir Lomer Gouin adressa la parole, félicitant les ingénieurs de leur beau succès et s'unissant de tout cœur aux paroissiens de Ste-Foy pour remercier la Providence d'avoir permis le parachèvement de cette merveille du monde.

M. l'abbé Scott, curé de Ste-Foy, en sa qualité de "curé du pont," rend aussi hommage au génie de l'homme et à Dieu qui a créé ce génie.

On chante alors en chœur le chant si beau et si touchant, le *Te Deum laudamus*. La cérémonie se termine par *Dieu sauve le Roi*, joué par la fanfare Saint-Jean-Baptiste de Ste-Foy.

Vêture et profession. — Lundi, le 27 septembre, en la fête de Notre-Dame de la Merci, M. l'abbé C. Lemieux, supérieur du Collège de Lévis, présidait une cérémonie de vêture et de profession religieuse à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il était assisté de MM. les abbés Élias Roy, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et G. Auclair, curé de Saint-Jean-Chrysostôme.